Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260511-DEL2631-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2631

OBJET :

Désignation d'un correspondant défense

Nombres de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Vote
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M-T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, LE BOULH C, DENECE N,LE FRESNE B,JEHANNO R,DECORTE A, JEGONDAY J, POTEL M, ALLANIC JM, LENET K, NIKOLOSVSKI J

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : PÉRESSE A (pouvoir à Mickaël POTEL)

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :

Secrétaire de la séance : Jordan NIKOLOVSKI

Date de la convocation **:** 4 mai 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du ministère des Armées et des Anciens combattants sollicitant la désignation d'un correspondant défense.

La fonction de correspondant défense, instaurée par la circulaire du 26 octobre 2001, vise à renforcer le lien entre l'armée et la nation en désignant un élu municipal chargé de sensibiliser les citoyens aux enjeux de défense. Ce correspondant joue un rôle essentiel dans la diffusion de l'esprit de défense, en informant les administrés sur la politique de défense nationale, en accompagnant les jeunes dans leur parcours citoyen (recensement, Journée Défense et Citoyenneté) et en valorisant le devoir de mémoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un correspondant défense dans chaque commune ;

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense précisant le rôle des correspondants défense et leur articulation avec les autorités départementales et régionales ;

CONSIDÉRANT que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions relatives à la défense, à la mémoire et au parcours citoyen **;**

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260511-DEL2631-DE

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de désigner un élu parmi ses membres pour exercer cette mission ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE à l'unanimité :

- Désigner Monsieur Christian LE BOULH en qualité de correspondant défense pour la commune de Crédin.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

